

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CNP ASSUR EUROPE CANDRIAM

Part A : FR0010138370

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers

Société de gestion : Candriam

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Sur la durée de placement recommandée, l'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : MSCI Europe (Net Return).

Utilisation de l'indicateur :

- à des fins de comparaison de performance.

Le Fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indicateur, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indicateur. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue sera modérée à importante à savoir comprise entre 2% et 6%.

Stratégie d'investissement :

Le FCP est investi essentiellement en actions européennes dites « value », c'est à dire jugées sous-évaluées par rapport à leur valeur réelle, à leur historique de cours ou aux autres sociétés de leur secteur. Le Fonds est géré selon un processus rigoureux en deux étapes. Dans un premier temps une sélection quantitative est effectuée, pour déterminer l'univers de valeurs « value ». Ensuite, une analyse qualitative est réalisée afin d'identifier les éléments susceptibles d'entraîner une revalorisation de la société.

Cette double approche, quantitative puis qualitative, permet de sélectionner des sociétés qui sont injustement sous-évaluées par le marché.

Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable. L'analyse des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Le Fonds vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées. Dans certaines conditions, le processus d'analyse et de sélection peut s'accompagner également, d'une implication active, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site internet de la société de gestion et/ou au prospectus.

Le Fonds pourra intervenir sur les marchés dérivés (futures/options et change à terme) dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque actions, taux et change négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers.

Principaux actifs traités :

Le FCP sera investi en actions européennes, au minimum à 90% de l'actif net. Le gestionnaire choisira des actions de sociétés de toutes capitalisations (même si elles ne figurent pas dans l'indice MSCI Europe). Tous les pays européens ainsi que tous les secteurs économiques pourront être couverts. En fonction des anticipations du gérant quant à l'évolution des marchés, l'exposition du portefeuille aux marchés actions via l'utilisation d'instruments dérivés sera comprise entre 0% et 100%.

Si le risque actions est couvert à 100%, alors le Fonds sera exposé à 100% au marché monétaire.

Le FCP pourra investir dans des titres de créances négociables à moins de 12 mois. Ces investissements, jusqu'à 10% de l'actif net maximum, servent principalement à gérer la trésorerie de l'OPCVM. Cette allocation sera discrétionnaire en terme de rating minimum et de répartition dette privée/dette publique.

Dans la limite de 10% de l'actif net, afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par l'OPCVM, le gérant aura recours aux OPCVM/Trackers actions et monétaires, de droit français ou européens ou aux FIA de droit français.

Fréquence des rachats : Sur demande, chaque jour, en France.

Les demandes sont centralisées chez CA Titres et CACEIS Bank en J ouvré jusqu'à 11.30 et réglées en J+1 ouvré.

Affectation des résultats : Capitalisation et/ou distribution.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



- POURQUOI L'OPCVM EST CLASSE DANS LA CATEGORIE 5 : le FCP présente un profil offensif du fait de son exposition prépondérante aux marchés actions.
- Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.
- Risque de liquidité : dans le cas d'une baisse de la liquidité sur les marchés où il intervient, le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'acheter ou de vendre les titres concernés au moment voulu et au juste prix. Ce dérèglement des marchés peut impacter négativement la valeur des titres en portefeuille, et la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,61%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

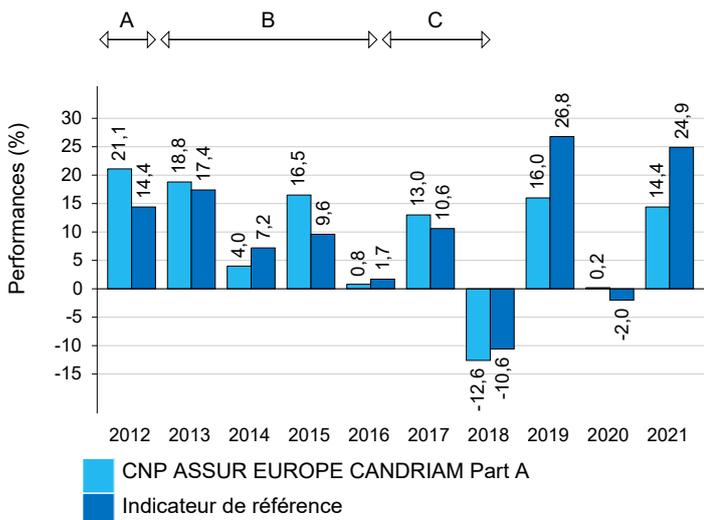
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de ce Fonds, disponible sur le site www.candriam.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 21 décembre 2004

Date de création de la part : 21 décembre 2004

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : MSCI Europe (Net Return) exprimé en Euro.

A : À compter du 1er janvier 2013, la performance de l'indicateur de référence sera calculée dividendes réinvestis.

B : À compter du 23 août 2016, le Fonds a fait l'objet d'une mutation, les performances présentées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

C : À compter du 2 juillet 2018, le Fonds a changé de société de gestion, d'indicateur de référence et de dénomination. Il se dénommait CNP ASSUR EUROPE NEUFLIZÉ OBC.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire : CACEIS Bank
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LA NATURE DES INVESTISSEURS AUXQUELS CET OPCVM EST DESTINÉ :

Cette part est ouverte à tout souscripteur, plus particulièrement à la CNP ASSURANCES agissant pour son compte mais également pour le compte de ses clients souscrivant les contrats d'assurance-vie qu'elle propose.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM :

(Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur le Fonds sur le site internet de Candriam : www.candriam.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et de comment cette politique est consistante avec la considération des risques et impacts de durabilité, sont accessibles via le site internet de Candriam via le lien https://www.candriam.com/siteassets/legal-and-disclaimer/external_disclosure_remuneration_policy.pdf. Un exemplaire imprimé sera mis à disposition gratuitement sur demande.

FISCALITE :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

La part de ce Fonds ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre du Fonds (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus du Fonds).

Statut FATCA du Fonds, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf).

La responsabilité de Candriam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société de gestion Candriam est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 juillet 2022.